

**Deux scoutes
réconfortent une
déplacée** qui s'est enfuie
de Misrata et a rallié
Benghazi (Libye) en
bateau.



Collaboration avec les partenaires

LES PARTENARIATS constituent la pierre angulaire de la stratégie mise en œuvre par le HCR pour s'acquitter de son mandat et offrir protection et assistance aux réfugiés, aux demandeurs d'asile et aux déplacés internes. À l'échelle mondiale, le Haut Commissariat contribue aux processus de réforme de l'action humanitaire du Comité permanent interorganisations (IASC) et dirige ou codirige les modules globaux chargés de la protection, des abris d'urgence, ainsi que de la coordination et de la gestion des camps. Le HCR est déterminé à former et à déployer des leaders compétents dans les situations d'urgence humanitaire, à améliorer les interventions rapides communes et à renforcer l'obligation de rendre compte des résultats collectifs.

Au Siège des Nations Unies, à New York, le HCR coopère avec le Comité des politiques du Secrétaire général, le Comité exécutif pour les affaires humanitaires et le Comité exécutif pour la paix et la sécurité. En outre, il travaille en étroite collaboration avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et la Commission de consolidation de la paix, afin de veiller à ce que leurs programmes prennent en compte les réfugiés et les déplacés internes. Enfin, le Haut Commissariat est en liaison avec le Conseil de sécurité, les mécanismes de l'Assemblée générale et le Département des opérations de maintien de la paix pour garantir l'intégration des besoins des réfugiés et des déplacés internes dans les mandats des missions de l'ONU.

APERÇU THÉMATIQUE

● Cadre de protection

LE RENFORCEMENT du cadre de protection global des réfugiés nécessite une coopération rapprochée avec

le Conseil des droits de l'homme et les organes de suivi des traités, aux fins du développement du droit international des droits de l'homme. Une étroite collaboration avec le HCDH et des partenaires régionaux, tels que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, permet au HCR d'entretenir un dialogue et une concertation sur des questions importantes, telles que la prévention du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée.

Pour lutter plus efficacement contre l'apatridie, le HCR resserre ses liens avec les organisations régionales qui jouent un rôle important dans la définition des normes en la matière, comme l'Organisation des États américains (OEA) et l'Union africaine (UA). Il coopère par ailleurs avec des institutions universitaires pour créer une base de données analytique mondiale de la législation sur la nationalité, élaborer une doctrine et sensibiliser l'opinion à la situation des apatrides. Les partenariats avec les ONG sont également essentiels, car un nombre croissant d'entre elles participent à des programmes d'aide juridique, des actions en justice et des plaidoyers en faveur d'une réforme des politiques et des législations liées à l'apatridie.

La coopération avec les institutions des Nations Unies telles que l'UNICEF et le FNUAP continue de mettre l'accent sur l'enregistrement des naissances et la délivrance d'actes d'état civil, ainsi que sur les recensements. Dans le domaine de la protection de l'enfance, le HCR a entrepris d'étendre ses partenariats afin de garantir l'enregistrement des naissances et de prévenir l'apatridie chez les enfants. Le Comité international de secours (IRC) lui apporte un appui considérable dans l'application de la procédure de détermination de l'intérêt supérieur

des enfants vulnérables. Enfin, les accords de réserve conclus avec *Save the Children* et l'IRC permettent à l'Organisation de déployer en urgence du personnel chargé de la protection des enfants sur le terrain.

Afin de protéger les personnes relevant de sa compétence au sein des mouvements migratoires mixtes, le HCR continuera à promouvoir des approches régionales mettant l'accent sur la protection en mer des réfugiés et des demandeurs d'asile. Cela implique une étroite coordination avec l'Organisation maritime internationale. Dans le cadre de la lutte internationale contre la traite des personnes, le HCR coopère étroitement avec l'OIM, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le HCDH et le Rapporteur spécial sur la traite des êtres humains. Il poursuivra par ailleurs sa participation au Groupe interinstitutions de coopération contre la traite des êtres humains.

Le HCR et l'UNRWA continuent à coopérer dans les domaines de convergence de leurs mandats respectifs, en particulier l'aide aux Palestiniens qui ont quitté l'Iraq pour se réfugier en République arabe syrienne. Leur travail consiste notamment à identifier les lacunes dans la protection de ces réfugiés, à observer les possibilités de retour dans les zones où l'UNRWA est opérationnel et à mener des plaidoyers communs sur des thèmes spécifiques.

Par ailleurs, le HCR poursuivra sa collaboration avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) dans des domaines liés à la protection des déplacés internes, la recherche des familles et la détention des personnes relevant de sa compétence. Le Haut Commissariat continuera à accueillir et à soutenir activement le Service commun de profilage des déplacés internes, qui aide les opérations à travers le monde à collaborer pour établir le profil des déplacés internes.

○ Interventions d'urgence

Urgences liées aux réfugiés

LE HCR RENFORCERA ses capacités de coordination et la participation de différentes organisations aux interventions d'urgence en faveur des réfugiés, afin que ses principaux partenaires soient plus systématiquement impliqués dans la planification et la préparation des mesures d'urgence, l'évaluation des besoins, la planification des interventions, la gestion de l'information, la collecte de fonds et la communication. Les activités de formation et de renforcement des capacités destinées aux responsables modulaires devront profiter aux responsables sectoriels des opérations liées aux réfugiés. L'appui technique, les outils et les conseils relatifs à la coordination interorganisations des interventions d'urgence seront encore développés.

Le nouvel accord conclu en 2011 avec l'UNICEF débouchera sur une collaboration plus prévisible dans les situations d'urgence liées aux réfugiés. Les deux organisations continueront à développer et à mettre en œuvre les modalités de cette coopération sur le terrain.

LE HCR RENFORCERA SES CAPACITÉS DE COORDINATION ET LA PARTICIPATION DE DIFFÉRENTES ORGANISATIONS AUX INTERVENTIONS D'URGENCE EN FAVEUR DES RÉFUGIÉS

Urgences humanitaires mixtes

LE HCR INTERVIENDRA SELON les besoins en tant que chef de file des modules concernés (protection, abris et gestion des camps). Il intensifiera encore ses efforts pour améliorer la planification stratégique, l'évaluation des besoins, l'établissement des priorités et la coordination des modules dont il est le chef de file ou l'un des membres, afin de contribuer plus efficacement à la réalisation des objectifs communs. Les descriptions de postes et les évaluations des Représentants et autres cadres dirigeants accentueront le suivi des responsabilités lors de ces contributions.

○ Besoins essentiels

LE HCR CONTINUERA à PLAIDER pour que les gouvernements permettent aux personnes relevant de

sa compétence d'accéder aux services de **santé** publics et les intègrent aux programmes nationaux de prévention et de traitement des maladies. Il coopérera avec tous ses partenaires pour renforcer les services de santé, en cherchant à réduire la morbidité et la mortalité maternelles et postnatales. En étroite coopération avec ONUSIDA, il continuera également à œuvrer pour que les personnes vulnérables relevant de sa compétence aient accès aux programmes de prévention, de traitement et de soins **du VIH et du sida**.

Dans le domaine **de la sécurité alimentaire et de la nutrition**, le HCR conservera un rôle actif au sein du groupe de travail du module de nutrition aux côtés du PAM (voir encadré) et de l'*Emergency Nutrition Network*, qui apporte un soutien technique à la prévention de l'anémie et de la malnutrition.

En ce qui concerne **l'eau, l'assainissement et l'hygiène**, le HCR collaborera avec ses partenaires pour étendre et rénover les systèmes d'assainissement et d'approvisionnement en eau et pour accroître le nombre de latrines mises à la disposition des personnes qui

relèvent de sa compétence. Grâce aux accords de réserve conclus avec ses partenaires, une plus grande capacité de déploiement d'urgence sera mise en place.

Dans le domaine des **abris d'urgence**, le HCR, avec le concours de la FICR et du CICR, cherchera à améliorer son modèle de tente familiale par l'utilisation de matériaux synthétiques plus légers et par l'application de techniques d'« hivernisation ». La Fondation IKEA contribue à cette entreprise en participant à la mise au point d'un châssis autoporteur. En coopération avec ONU-Habitat et la FICR, le HCR publiera *Shelter Projects*, une compilation d'études de cas sur des interventions d'urgence en matière d'abris. Les accords de réserve conclus

avec ses principaux partenaires permettront à l'Organisation de déployer du personnel technique dans les opérations en faveur des réfugiés et des déplacés internes.

Le HCR et ses partenaires au sein du module de **coordination des camps et de gestion des camps** mettront en œuvre des projets communs pour ce qui concerne les normes, les orientations, le matériel de formation et le renforcement des capacités. Le Conseil norvégien pour les réfugiés assurera la gestion du fichier de formation du module et le Conseil danois pour les réfugiés se chargera des détachements, tandis que le *Shelter Centre* détachera du personnel auprès du HCR et établira des directives pour l'aménagement des camps. La collaboration avec *CARE International*, l'*International Refugee Committee* et la Fédération luthérienne mondiale se poursuivra également au sein du module global.

Plus de 200 partenaires à travers le monde aident le HCR à mettre en œuvre des programmes d'**éducation**. Les accords globaux conclus avec l'UNICEF, l'UNESCO, le Fonds fiduciaire pour l'éducation des réfugiés et le PAM permettront au Haut Commissariat d'assurer l'enseignement primaire, la formation des enseignants, l'accès à des études post-primaires, la certification des diplômés et les programmes de distribution de repas scolaires pour les personnes relevant de sa compétence.

En tant que membre du comité de direction de la Coalition mondiale pour la protection des systèmes éducatifs contre les attaques, qui regroupe des ONG et des institutions des Nations Unies, le HCR s'efforcera d'accroître les possibilités d'étudier en toute sécurité dans les situations de conflit. Le Réseau interinstitutions pour l'éducation en situation d'urgence sera un partenaire essentiel, qui fournira des boîtes à outils et des formations pour la préparation de programmes éducatifs.

Une attention accrue sera accordée à l'éducation des enfants en bas âge, grâce au développement des partenariats au sein des communautés et à un accord mondial avec LEGO. La campagne « **ninemillion.org** », soutenue par des entreprises privées,

PLUS DE 200 PARTENAIRES À TRAVERS LE MONDE AIDENT LE HCR À METTRE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES D'ÉDUCATION

permettra au HCR d'améliorer l'éducation des filles et des jeunes. Le Haut Commissariat nouera également des partenariats avec des institutions universitaires et des organisations proposant des bourses et des formules d'enseignement à distance.

Les partenaires dotés de compétences techniques dans les **domaines environnementaux** aideront le HCR à élaborer des plans d'action communautaires et à participer aux efforts de reboisement et de régénération du milieu naturel, ainsi qu'à la recherche de sources d'énergie domestique plus respectueuses de l'environnement. La collaboration avec des acteurs du secteur privé tels que *Energias do Portugal* et l'association *Gaia* sera encouragée. Le HCR coopérera en outre avec l'Alliance mondiale pour des réchauds propres et le Réseau international consacré à l'énergie domestique dans les situations humanitaires.

● Solutions durables

LE HCR CONTINUERA À PROMOUVOIR l'autosuffisance des réfugiés avec le concours de l'OIT, par le biais de formations à l'entrepreneuriat, ainsi qu'avec le Groupe consultatif pour l'aide aux plus pauvres de la Banque mondiale. Ce dernier prévoit de mettre en œuvre un « modèle de qualification » novateur, destiné à aider les membres de certaines communautés à sortir de l'extrême pauvreté.

En ce qui concerne la réinstallation, l'OIM demeurera le principal partenaire opérationnel du HCR, notamment dans les cas d'urgence. L'Organisation continuera également à recevoir un appui logistique de l'OIM pour le regroupement familial.

Le HCR continuera à participer à des processus de programmation communs tels que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et l'initiative « Unis dans l'action ». En tant que membre du module de relèvement rapide et du Groupe de travail GNUD-CEAH sur les problèmes de transition, il plaidera pour une augmentation de l'aide au développement pour les zones accueillant des réfugiés et pour les opérations de réintégration.

Le HCR continuera à coopérer avec le PNUD au sein de l'Initiative pour des solutions transitoires, qui vise à

pérenniser l'impact des interventions en faveur des réfugiés, des déplacés internes et des communautés d'accueil par le biais de programmes de relèvement et de développement. Cette initiative prône une étroite collaboration entre les institutions des Nations Unies, la Banque mondiale, les acteurs multilatéraux et bilatéraux de l'aide au développement, les ONG, le secteur privé, les gouvernements et les communautés d'accueil, ainsi que les populations déplacées et de retour dans leur lieu d'origine.

Les mesures prises pour assurer la réintégration durable des rapatriés et des déplacés internes dans plusieurs pays continueront à bénéficier de la collaboration de longue date entre le HCR et l'Agence japonaise de coopération internationale. Ces efforts conjoints visent avant tout à rechercher des solutions durables à la situation prolongée des réfugiés et des déplacés internes au Kenya, au Bangladesh et au Népal, ainsi qu'à trouver de nouveaux modes de coopération pour faire face aux bouleversements survenus en Afrique du Nord et au Moyen-Orient.

COOPÉRER AVEC DES ORGANISATIONS RÉGIONALES

EN AFRIQUE, LE HCR continuera à inciter les États membres de l'Union africaine (UA) à ratifier la Convention de l'UA sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique, adoptée en 2009. Il renforcera également son partenariat avec la Banque africaine de développement, qui a apporté un appui essentiel à la mise en œuvre de projets humanitaires à travers tout le continent.

En Afrique occidentale, le HCR poursuivra son étroite collaboration avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest afin de trouver des solutions durables au sort des populations déplacées, d'assurer la préparation aux situations d'urgence, d'instituer des systèmes d'alerte rapide, de faire face aux mouvements migratoires mixtes et de renforcer la capacité des États à protéger les déplacés et à promouvoir la paix.

Aux **Amériques**, le HCR poursuivra son partenariat avec l'Organisation des États américains, la Conférence régionale sur les migrations (Processus de Puebla), la Conférence sud-américaine sur les migrations et le Marché commun du Sud (Mercosur). Parallèlement, l'Organisation identifiera de nouveaux domaines de collaboration avec l'Union des nations sud-américaines et le Système d'intégration de l'Amérique centrale. Le HCR et l'OIM continueront de traiter les questions liées aux mouvements migratoires mixtes à l'aide du Plan d'action en dix points. Le HCR a également conclu d'autres partenariats importants, notamment avec la Coalition internationale contre la détention et le Centre de suivi des déplacements internes ainsi qu'avec des établissements universitaires.

En **Asie**, l'Organisation de la Conférence islamique, l'Organisation du Traité de sécurité collective et l'Organisation de coopération économique demeureront des interlocuteurs clés, notamment pour améliorer l'environnement de protection des demandeurs d'asile et des réfugiés, renforcer la préparation et la réponse aux situations d'urgence, gérer les flux migratoires mixtes et résoudre les problèmes d'apatridie.

En Asie du Sud et du Sud-Est, le HCR continuera à coopérer avec les membres du Processus de Bali sur le trafic de migrants et la traite des personnes pour tâcher de rendre opérationnel le Cadre de coopération régionale établi en mars 2011. La coopération avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et sa Commission intergouvernementale des droits de l'homme sera également renforcée.

Dans la région du Pacifique, le Haut Commissariat s'efforcera de consolider ses partenariats avec les organes nationaux et régionaux, tels que la Conférence des Directeurs des services d'immigration du Pacifique, et de coopérer avec les membres de l'Équipe humanitaire du Pacifique sur les réponses aux situations d'urgence

et aux catastrophes, en tant que chef de file du module régional de protection. Il s'associera également à d'autres institutions des Nations Unies, ainsi qu'à des organes régionaux tels que le Forum des îles du Pacifique et le Programme régional océanien de l'environnement.

En Europe, le HCR poursuivra son intense coopération avec l'Union européenne (UE), afin d'élaborer un régime d'asile européen commun conforme à la Convention de 1951 sur les réfugiés et d'aider le Bureau européen d'appui en matière d'asile à améliorer la

international pour le développement des politiques migratoires et plusieurs organisations de la société civile placées sous l'égide du Conseil européen pour les réfugiés et les exilés.

Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, le Haut Commissariat continuera à plaider pour qu'une conférence ministérielle consacrée à l'asile se tienne dans le monde arabe et à contribuer à l'actualisation du projet de Convention arabe sur le statut des réfugiés. Avec le concours de la Ligue des États arabes, il organisera des ateliers et des séances de formation sur les questions

Au sein du module global de protection, un certain nombre d'activités essentielles, comme les déploiements techniques et le développement stratégique, seront effectuées en coopération avec des ONG telles que le Conseil danois pour les réfugiés, *HelpAge*, Handicap International, le Centre de gestion des déplacements internes, *InterAction*, le Conseil international des agences bénévoles et *Save the Children*.

Les ONG joueront également un rôle clé dans l'éducation, le HCR faisant en effet appel à des experts appartenant au Conseil norvégien pour les réfugiés, à *Save the Children* et à d'autres partenaires. Un programme de formation en ligne consacré à la sécurité en milieu scolaire sera mis en place en collaboration avec le Comité international de secours.

Le HCR continuera à dispenser une assistance financière et un appui technique aux ONG partenaires, en particulier à celles qui travaillent sur le terrain dans des zones reculées, en veillant à ce que les organisations nationales et locales bénéficient d'une attention et d'un soutien suffisant, conformément aux principes du Dispositif mondial d'aide humanitaire.

EN 2012-2013, LE HCR S'APPUIERA SUR SES PARTENARIATS DYNAMIQUES AVEC CES ONG POUR VEILLER À CE QUE LES BESOINS ESSENTIELS DES PERSONNES RELEVANT DE SA COMPÉTENCE SOIENT PRIS EN CHARGE

qualité des procédures d'asile. Le Haut Commissariat collaborera également avec Frontex, l'agence chargée des frontières extérieures de l'UE, pour l'inciter à tenir compte des problèmes de protection dans la gestion des frontières. L'Organisation tentera par ailleurs d'obtenir de nouvelles avancées dans les domaines prioritaires qui touchent les réfugiés et autres personnes relevant de sa compétence, tels que l'intégration, les mineurs non accompagnés, le trafic d'êtres humains, les retours et les réadmissions.

En partenariat avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le HCR mettra de nouveau l'accent sur l'intégration des questions liées aux déplacements et à la protection dans la gestion des conflits. La coopération avec le Conseil de l'Europe portera sur un large éventail de problèmes de protection internationale, qui vont de l'accès aux territoires à l'intégration sur place des réfugiés en passant par les procédures d'asile équitables et fiables, les droits sociaux, le risque de refoulement et la détention.

Le Haut Commissariat continuera à collaborer avec la Cour européenne des droits de l'homme, la Commission des migrations, des réfugiés et de la population de l'Assemblée parlementaire et d'autres départements du Conseil de l'Europe. Il poursuivra également sa coopération avec le Centre

liées aux réfugiés et aux migrations. Parallèlement, le HCR et l'Organisation de la Conférence islamique déploieront de nouveaux efforts pour qu'une conférence ministérielle sur la situation des réfugiés et des déplacés internes dans le monde musulman soit organisée en Asie centrale.

TRAVAILLER EN TANDEM AVEC DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

EN 2010, LE HCR A SIGNÉ plus d'un millier d'accords de partenariat avec quelque 690 ONG venues des quatre coins du monde. Au cours de la dernière décennie, les dépenses effectuées par l'intermédiaire d'ONG ont presque triplé, passant de 187 millions de dollars E.-U. en 2001 à 545 millions de dollars E.-U. en 2010. En 2012-2013, le HCR s'appuiera sur ses partenariats dynamiques avec ces ONG pour veiller à ce que les besoins essentiels des personnes relevant de sa compétence soient pris en charge. Les consultations annuelles menées avec les ONG offrent une occasion d'aborder différents thèmes, d'échanger les points de vue et de faire part de certaines préoccupations.

La coopération avec les ONG sera particulièrement importante pour renforcer à l'échelle nationale les processus modulaires tels que le module de coordination et de gestion des camps.

ENCOURAGER LES PARTENARIATS AVEC LES ENTREPRISES, LES FONDATIONS ET LES CÉLÉBRITÉS

LES ENTREPRISES ET LES FONDATIONS partenaires occupent une place stratégique parmi les donateurs privés du HCR. Avec les donateurs individuels, elles demeurent la source de financement privé la plus régulière de l'Organisation.

● **Partenariats avec les entreprises**
DANS LE CADRE DE SA NOUVELLE stratégie de partenariat avec les entreprises, le Haut Commissariat incite ces dernières à coopérer avec lui de différentes manières : contributions financières, dons en nature, expertise, participation des salariés à des projets, ou encore campagnes de marketing défendant la cause des déplacés.

En 2012, le HCR s'efforcera avant tout de consolider ses nouveaux partenariats avec la Fondation IKEA, *United Parcel Services* (UPS), LEGO, Pirelli et Hewlett-Packard. La Fondation IKEA, en

Coopération avec le Programme alimentaire mondial



En 2011, le HCR et le PAM ont signé un mémorandum d'entente révisé de manière à intégrer leurs nouveaux domaines de coopération, notamment les questions liées aux modules, l'aide alimentaire en milieu urbain et l'utilisation d'oligo-éléments pour prévenir et traiter l'anémie chez les réfugiés. Cet accord expose clairement la répartition des tâches et des responsabilités entre les deux organisations. De plus, il reconnaît aussi bien l'importance des aspects liés à la nourriture que des autres

paramètres dans la sécurité alimentaire.

Le HCR et le PAM planifient ensemble l'aide alimentaire offerte dans les opérations en faveur des réfugiés. Le PAM se charge généralement de distribuer des rations alimentaires de base aux réfugiés vulnérables accueillis dans des camps, ainsi qu'aux déplacés internes et aux rapatriés dans toutes les opérations qui concernent plus de 5 000 personnes. En fonction des besoins nutritionnels des bénéficiaires, le HCR fournit des denrées

d'appoint telles que des légumes, des arachides, des légumes secs et du concentré de tomates. Dans certaines opérations, le PAM distribue des aliments spéciaux destinés à traiter et à prévenir la malnutrition, tandis que le HCR fournit des produits supplémentaires dans les cas de malnutrition aiguë.

La planification des activités communes au HCR et au PAM repose en grande partie sur les résultats des missions d'évaluation conjointes. En 2012, les deux organisations perfectionneront les outils

et les conseils offerts à ces missions, en les adaptant aux milieux urbains et en formant leur personnel et leurs partenaires.

En 2012, le partenariat HCR-PAM s'orientera notamment vers les nouvelles techniques opérationnelles et les alternatives à l'aide alimentaire dans les situations impliquant des réfugiés. L'accent sera mis sur la sécurité alimentaire en milieu urbain et, si possible, sur les programmes de distribution d'allocations en espèces et de bons alimentaires.

Entre 2007 et 2011, le HCR et le PAM ont concentré leurs efforts sur la malnutrition, l'anémie, les besoins en eau et en assainissement, ainsi que sur l'insécurité alimentaire dans certains pays abritant des populations réfugiées de longue date. Ils ont ainsi amélioré la santé et la nutrition des réfugiés en Algérie, au Bangladesh, à Djibouti, en Érythrée, en Éthiopie, au Kenya, au Népal, en Ouganda, au Rwanda, au Soudan, au Tchad et au Yémen. □

particulier, devrait demeurer le principal partenaire du HCR, grâce à son importante contribution aux programmes en faveur des réfugiés au Soudan oriental, au Kenya et au Bangladesh.

Le HCR continuera à tirer parti de la précieuse expertise et des bonnes pratiques que les entreprises partenaires lui apportent dans des domaines aussi cruciaux que la logistique, les télécommunications et les abris. Ses partenaires de longue date tels que la *Banco Bilbao Vizcaya Argentaria*, *Energias do Portugal*, le Comité international olympique, Manpower, Microsoft, Morneau Shepell, Nike, PricewaterhouseCoopers et la marque de vêtements japonais UNIQLO offriront à l'Organisation un soutien dont elle a bien besoin, principalement dans le domaine éducatif et sportif. L'extension du programme *Community Technology Access* constituera un autre objectif majeur.

Le Forum économique mondial, la *Clinton Global Initiative* et le Pacte mondial des Nations Unies continueront d'offrir un important espace de dialogue avec les entreprises

partenaires, permettant ainsi au HCR d'accroître sa visibilité et de s'entretenir avec les décideurs au plus haut niveau.

● Fondations

LE HAUT COMMISSARIAT BÉNÉFICIE du soutien de plus de 40 fondations et organisations de financement à travers le monde. Les États-Unis et la région du Golfe conservent une importance stratégique pour l'établissement de nouveaux partenariats. Le HCR resserre également ses liens avec le Lions Club International, le plus grand organisme de services bénévoles au monde, dont le siège est situé aux États-Unis.

L'Organisation bénéficie en outre d'un partenariat permanent avec la Fondation pour les Nations Unies, notamment par le biais de la campagne *Nothing But Nets*, du *Girl Fund* et de l'Alliance mondiale pour des réchauds propres.

La collecte de fonds auprès des fondations progresse en Europe et dans les pays du Golfe, où le HCR dispose d'un large éventail de partenaires plus ou moins récents. La Fondation Novartis (Suisse), Prosolidar (Italie) et

la Fondation Gulbenkian (Portugal) continueront de soutenir l'Organisation. Par ailleurs, le nouveau partenariat conclu avec les Fondations Saïd et Asfari (Royaume-Uni) va déboucher sur une contribution commune en faveur des réfugiés au Liban.

AMBASSADEURS DE BONNE VOLONTÉ

LES AMBASSADEURS de bonne volonté du HCR effectuent des visites dans certaines des régions les plus difficiles et les plus désolées au monde. Ils se servent de leur notoriété pour faire passer des messages essentiels, infléchir les politiques mises en œuvre et faciliter la collecte de fonds. Ces alliés de poids reçoivent du HCR tout l'appui dont ils ont besoin pour renforcer leurs capacités de plaidoyer. La mise en place des nouvelles directives concernant la gestion de ce programme étant désormais presque achevée, le HCR envisage de faire appel à d'autres célébrités pour prêter main-forte à ces prestigieux porte-parole, au nombre desquels figurent l'actrice américaine Angelina Jolie, la cantatrice Barbara Hendricks, le comédien égyptien Adel Imam et l'acteur uruguayen Osvaldo Laport. ■